

COMPTES
CONSOLIDÉS
2025

INTERPARFUMS

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS – 2

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS – 7

1 – PRINCIPES COMPTABLES – 9

2 – PRINCIPES DE PRÉSENTATION – 13

3 – NOTES ANNEXES AU BILAN – 14

4 – NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT – 26

5 – INFORMATIONS SECTORIELLES – 29

6 – AUTRES INFORMATIONS – 30

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Notes	2024	2025
Chiffre d'affaires	4.1	880 493	899 383
Coût des ventes	4.2	(302 706)	(317 250)
Marge brute		577 787	582 133
% du chiffre d'affaires		65,6%	64,7%
Charges commerciales	4.3	(364 621)	(371 402)
Charges administratives	4.4	(34 886)	(35 497)
Résultat opérationnel courant		178 280	175 234
% du chiffre d'affaires		20,2%	19,5%
Autres charges d'exploitation	4.5	(3 700)	-
Autres produits d'exploitation	4.5	3 469	-
Résultat opérationnel		178 049	175 234
% du chiffre d'affaires		20,2%	19,5%
Produits financiers		6 970	4 641
Coût de l'endettement financier brut		(6 757)	(5 801)
Coût de l'endettement financier net		214	(1 160)
Autres produits financiers		9 123	21 022
Autres charges financières		(13 133)	(29 085)
Résultat financier	4.6	(3 796)	(9 223)
Résultat avant impôt		174 253	166 011
% du chiffre d'affaires		19,8%	18,5%
Impôt sur les bénéfices	4.7	(44 391)	(39 816)
Taux d'impôt réel		25,5%	24,0%
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		425	831
Résultat net		130 287	127 027
% du chiffre d'affaires		14,8%	14,1%
Part des intérêts minoritaires		419	457
Résultat net part du Groupe		129 868	126 569
% du chiffre d'affaires		14,7%	14,1%
Résultat net par action (en euros) ⁽¹⁾	4.8	1,70	1,58
Résultat net dilué par action (en euros) ⁽¹⁾	4.8	1,70	1,58

(1) Retraité *pro rata temporis* des attributions gratuites d'actions et augmentation de capital.

ÉTAT GLOBAL DES GAINS ET PERTES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)

	2024	2025
Résultat net consolidé de la période	130 287	127 027
Couvertures de change et de taux	(2 801)	1 498
Impôts différés sur les éléments recyclables	723	(386)
Variation des écarts de conversion	4 933	(9 227)
Éléments recyclables en résultat	2 855	(8 115)
Gains et pertes actuariels	1 562	232
Impôts différés sur éléments non recyclables	(403)	(60)
Éléments non recyclables en résultat	1 159	172
Total des autres éléments du résultat global	4 014	(7 943)
Résultat global de la période	134 301	119 084
Dont part des intérêts minoritaires	419	457
Dont résultat global part du Groupe	133 882	118 627

BILAN CONSOLIDÉ

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	2024	2025
Actifs non courants			
Marques et autres immobilisations incorporelles	3.1	240 397	251 377
Immobilisations corporelles	3.2	143 763	154 268
Droits d'utilisation	3.3	13 226	12 700
Immobilisations financières	3.4	2 656	2 830
Actifs financiers non courants	3.4	2 654	897
Titres mis en équivalence	3.5	12 893	13 213
Actifs d'impôt différé	3.13	20 964	17 903
Total actifs non courants		436 553	453 187
Actifs courants			
Stocks et en-cours	3.6	229 722	197 222
Clients et comptes rattachés	3.7	164 198	168 507
Autres créances	3.8	11 515	16 430
Impôt sur les sociétés		294	9 541
Actifs financiers courants	3.9	7 561	3 285
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.9	183 077	201 210
Total actifs courants		596 367	596 195
Total actifs		1 032 919	1 049 382

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	2024	2025
Capitaux propres			
Capital		228 349	251 385
Primes d'émission et de fusion		-	1 919
Réserves		338 805	350 110
Résultat de l'exercice		129 868	126 569
Total capitaux propres part du Groupe		697 022	729 984
Intérêts minoritaires		1 536	1 700
Total capitaux propres	3.10	698 558	731 684
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges à plus d'un an	3.11	4 791	4 263
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	3.12	95 912	96 109
Dettes de location à plus d'un an	3.12	10 821	7 848
Passifs d'impôt différé	3.13	6 507	7 313
Total passifs non courants		118 031	115 534
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.14	105 249	96 556
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	3.12	37 518	45 116
Dettes de location à moins d'un an	3.12	3 219	3 215
Provisions pour risques et charges à moins d'un an	3.11	-	-
Impôts sur les sociétés		8 034	1 549
Autres dettes	3.14	62 311	55 728
Total passifs courants		216 331	202 164
Total capitaux propres et passifs		1 032 919	1 049 382

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Autres Éléments Résultat global	Réserves et résultats	Total des capitaux propres		
						Part du Groupe	Intérêts Minoritaires	Total
Au 31 décembre 2023	69 046 280	207 590	-	6 986	426 426	641 002	2 672	643 674
Attribution gratuite d'actions	6 919 657	20 759	-	-	(20 759)	-	-	-
Résultat net 2024	-	-	-	-	129 868	129 868	419	130 287
Variation écarts actuariels sur provision de retraite	-	-	-	1 159	-	1 159	-	1 159
Variation juste valeur des instruments financiers	-	-	-	(2 078)	-	(2 078)	-	(2 078)
Dividende 2023 versé en 2024	-	-	-	-	(79 402)	(79 402)	(931)	(80 333)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions propres	(21 357)	-	-	-	1 192	1 192	-	1 192
Écarts de conversion	-	-	-	6 431	(1 498)	4 933	-	4 933
Autres	-	-	-	-	348	348	(625)	(277)
Au 31 décembre 2024	75 944 580	228 349	-	12 498	456 175	697 022	1 536	698 558
Attribution gratuite d'actions	7 611 622	22 835	-	-	(22 835)	-	-	-
Résultat net 2025	-	-	-	-	126 569	126 569	457	127 027
Variation écarts actuariels sur provision de retraite	-	-	-	172	-	172	-	172
Variation juste valeur des instruments financiers	-	-	-	1 112	-	1 112	-	1 112
Dividende 2024 versé en 2025	-	-	-	-	(87 327)	(87 327)	(294)	(87 620)
Variation de périmètre	67 243	202	1 919	-	-	2 121	-	2 121
Actions propres	55 401	-	-	-	(439)	(439)	-	(439)
Écarts de conversion	-	-	-	(9 227)	-	(9 227)	-	(9 227)
Autres	-	-	-	-	(20)	(20)	1	(19)
Au 31 décembre 2025	83 678 846	251 385	1 919	4 555	472 124	729 984	1 700	731 684

TABLEAU DE FINANCEMENT

(en milliers d'euros)	Notes	2024	2025
Opérations d'exploitation			
Résultat net		130 287	127 027
Amortissements, provisions pour dépréciation et autres		22 460	30 632
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	3.5	(425)	(831)
Coût de l'endettement financier net		2 971	4 561
Charge d'impôt de la période	4.7	44 391	39 816
Capacité d'autofinancement générée par l'activité		199 683	201 204
Intérêts financiers décaissés et encaissés		(430)	(1 184)
Impôts payés		(47 854)	(53 997)
Capacité d'autofinancement après intérêts financiers et impôts		151 399	146 023
Variation des stocks et en-cours	3.6	(19 301)	23 332
Variation des créances clients et comptes rattachés	3.7	(20 734)	(12 523)
Variation des autres créances	3.8	(1 059)	(10 254)
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	3.14	(10 094)	(3 354)
Variation des autres dettes	3.14	7 498	6 794
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation		(43 690)	3 995
Flux net lié aux opérations d'exploitation		107 709	150 017
Opérations d'investissement			
Acquisitions nettes d'immobilisations incorporelles	3.1	(16 173)	(21 678)
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles	3.2	(2 683)	(18 540)
Acquisitions nettes des droits d'utilisation	3.3	(1 672)	(324)
Acquisition de titres de participation		-	(1 988)
Acquisitions nettes d'actifs financiers	3.9	2 998	1 048
Variation des immobilisations financières	3.4	(633)	(116)
Flux net lié aux opérations d'investissement		(18 162)	(41 598)
Opérations de financement			
Émission d'emprunts et nouvelles dettes financières	3.12	40 000	50 000
Remboursement d'emprunts	3.12	(29 635)	(42 244)
(Émission)/Remboursement de prêt accordé à des parties prenantes	3.12	27 972	-
Variation nette des dettes de location	3.12	(1 424)	(2 874)
Dividendes versés		(80 333)	(87 620)
Actions propres	3.10.3	213	(372)
Produits/(charges) financiers décaissés		(2 004)	(4 603)
Flux net lié aux opérations de financement		(45 211)	(87 713)
Incidence des taux de conversion		1 008	(2 597)
Effet des variations de périmètres		-	23
Variation nette de trésorerie		45 344	18 133
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	3.9	137 734	183 077
Trésorerie à la clôture de l'exercice	3.9	183 077	201 210

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2025

Janvier

— **Lancement de Jimmy Choo Man Extreme**

Synonyme d'aventure et de liberté, cette nouvelle eau de parfum a été imaginée pour les hommes audacieux qui écrivent leur destin à travers de nouvelles expériences, fortes en sensations.

— **Lancement de Coach For Men Eau de Parfum**

Coach présente le nouveau parfum audacieux pour hommes, inspiré de toutes les facettes uniques qui définissent leur personnalité.

— **Lancement de Rochas Audace**

La femme *Rochas Audace* : Faire de son feu intérieur le carburant de ses ambitions. Oser occuper l'époque comme elle l'entend et défier les conventions. Embrasser pleinement son identité et ne jamais renoncer à sa place. Transformer sa détermination en force, et sa féminité en expression de sa liberté.

Février

— **Lancement de Moonlight Cherry de la Collection Extraordinaire de Van Cleef & Arpels**

La cerise est au cœur d'une nouvelle création tout en contrastes. Van Cleef & Arpels dévoile ainsi *Moonlight Cherry*, une eau de parfum aussi mystérieuse que captivante.

Mars

— **Lancement de Star Oud de la collection Montblanc**

Star Oud incarne l'héritage de Montblanc. Ce parfum saisit l'essence même de Montblanc, son élégance et son dévouement au luxe, couronnant à merveille la collection lancée en 2024.

— **Réalisation de l'enquête « Engagement des collaborateurs »**

La seconde enquête réalisée, sur un périmètre Groupe, s'est clôturée sur un taux de participation de 82,5 % et sur un taux de recommandation de 91,4 %. Tous les résultats sont en progression, quelle que soit la thématique traitée.

— **Nouvelle progression de la notation MSCI**

Interparfums améliore une fois de plus la reconnaissance de sa performance par MSCI avec l'obtention d'une note A, illustrant la tenue de sa trajectoire de progrès en matière ESG.

— **Prolongation de la licence Coach**

Les sociétés Coach et Interparfums ont décidé d'étendre leur partenariat pour une nouvelle période de 5 ans, portant ainsi la licence jusqu'au 30 juin 2031.

— **Acquisition de la marque Annick Goutal**

Le 18 mars, Interparfums a annoncé l'acquisition de la marque Annick Goutal. La société développera la marque à partir de 2026. Cette acquisition s'inscrit dans notre stratégie d'élargissement de l'offre produits vers la Haute Parfumerie.

Avril

— **Lancement de Lacoste L.12.12 Silver Grey**

Grand classique olfactif, l'accord fougère est à la parfumerie masculine ce que le polo Lacoste est au vestiaire sportif et citadin.

— **Lancement de Lacoste L.12.12 Silver Rose**

Tout le pouvoir d'attraction d'un floral boisé fruité – incontournable de la parfumerie féminine – revisité dans cette nouvelle fragrance signée Lacoste.

Mai

— **Lancement de Montblanc Explorer Extreme**

Hommage aux paysages grandioses des régions les plus isolées, le parfum *Montblanc Explorer Extreme* capture avec une intensité inédite le frisson exaltant de l'exploration de nouveaux horizons.

— **Dividende**

Interparfums^{SA} a versé un dividende de 1,15 € par action (+ 10 %) représentant 67 % du résultat net consolidé de l'année 2024.

Juin

— **Lancement de Coach Gold**

Une nouvelle fragrance au design or et audacieux rejoint la ligne signature *Coach Woman*, comme une invitation à faire rayonner la personnalité unique de chacune.

— **Lancement de Lacoste Original Parfum**

La franchise *Lacoste Original* ouvre un nouveau chapitre avec *Lacoste Original Parfum*, une composition olfactive plus intense et sensuelle portée par un design encore plus affirmé.

— **Nouvelle attribution gratuite d'actions**

Interparfums a procédé à sa 26^e attribution gratuite d'actions, à raison d'une action nouvelle pour dix actions détenues.

Juillet

— **Signature d'un accord de licence avec la Maison Longchamp**

Les sociétés Longchamp et Interparfums ont signé un accord de licence parfums jusqu'au 31 décembre 2036. Un premier lancement est prévu en 2027.

— **Amélioration de la note Sustainabilitytics en matière ESG**

Sustainabilitytics a attribué au groupe une note de 18,6, en amélioration de 6,3 points, avec un risque passé de Moyen à Faible. Cette progression place Interparfums au 7^e rang sur les 101 entreprises du secteur des produits ménagers.

— **Lancement de I Want Choo With Love**

La ligne de parfums *I Want Choo* s'enrichit d'une nouvelle fragrance lumineuse et ultra féminine : *I Want Choo With Love*, dont le sillage irrésistible diffuse une sensation de joie à chaque note.

— Amélioration de la notation EcoVadis

Pour sa seconde évaluation, Interparfums a reçu la médaille *Ecovadis Gold* qui classe la Société dans les 5 % des entreprises les mieux notées parmi les 150 000 entreprises évaluées par cet organisme de référence dans le monde.

Août

— Lancement de *Lacoste Original Femme*

La nouvelle Eau de Parfum, *Lacoste Original* pour Femme est l'expression d'une féminité chic, libre, spontanée. Un savant mélange d'élégance et d'énergie, dans le plus pur héritage de la marque.

— Trajectoire Climat

Interparfums obtient la validation de l'initiative Science Based Targets (SBTi) pour ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

— Création de la filiale Interparfums Korea

La société Interparfums^{SA} a créé une filiale détenue à 100 % en Corée du Sud, Interparfums Korea.

Septembre

— *Solférino Paris* :

L'Excellence Olfactive au Cœur de Paris

La nouvelle signature de la parfumerie de luxe, puise son inspiration au cœur d'un lieu emblématique : l'hôtel particulier du 10, rue de Solférino. C'est dans ce quartier chargé d'histoire que naît une Maison qui incarne l'élégance contemporaine et le savoir-faire français.

— Ouverture de la 1^{re} boutique *Solférino Paris*

La Maison de Haute Parfumerie *Solférino Paris* ouvre sa boutique au 310 rue Saint-Honoré à Paris.

Risques liés à la guerre en Ukraine

Depuis de très nombreuses années, la commercialisation des produits de la société sur les marchés russe, biélorusse et ukrainien s'effectue *via* un agent indépendant disposant d'une chaîne de magasins. Le Groupe Interparfums ne dispose d'aucune installation industrielle, commerciale et aucun salarié dans ces trois pays.

En 2025, le chiffre d'affaires de la Russie, de la Biélorussie et de l'Ukraine représente 3,41 % du chiffre d'affaires du Groupe. À la clôture de l'exercice 2025, l'encours correspondant à ces clients (7,4 millions d'euros) reflétait des créances arrivant à échéance au 31 décembre, sans élément notable de risque identifié.

Risque lié à l'évolution des droits de douane américains

Le Groupe demeure exposé aux évolutions de la politique commerciale américaine, notamment à d'éventuelles modifications des droits de douane susceptibles d'affecter les coûts d'importation supportés par sa filiale aux États-Unis. Si l'impact observé en 2025 est resté limité, le cadre réglementaire demeure incertain et pourrait évoluer de

Décembre

— Amélioration de la note CDP Climat

Pour sa troisième participation au questionnaire du CDP, Interparfums a obtenu un score B au questionnaire Changement Climatique.

— Amélioration de la notation Ethifinance ESG Ratings

Dans le cadre de la campagne 2025, Interparfums a atteint la note de 87/100 (niveau platine), en progression de 8 points par rapport à l'année précédente, plaçant la société au 8^e rang national (sur un total de 203 sociétés), au 1^{er} rang sectoriel (sur un total de 45 sociétés) et au 4^e rang des sociétés de plus de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires (sur un total de 141 sociétés).

— Interparfums à nouveau distingué dans le classement *World's Best Companies – Sustainable Growth* du magazine *Time*

Dans la seconde édition de ce classement qui récompense les 500 entreprises les plus exemplaires en matière de croissance économique et engagement environnemental sur la période 2022-2024, Interparfums est passée du 44^e rang mondial en 2024 au 12^e rang mondial en 2025 et se hisse au 1^{er} rang national parmi les 18 entreprises françaises sélectionnées.

— Simplification du Groupe

Fusion statutaire d'Interparfums Suisse dans Interparfums^{SA} *via* une fusion transfrontalière sous régime de faveur, incluant le transfert de la marque Lanvin à Interparfums^{SA}.

Fusion d'Interparfums Holding dans Interparfums^{SA} sous régime de faveur, approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre 2025.

Fort de plus de trente années de relations commerciales avec son partenaire local, le Groupe a choisi de maintenir une activité minimale sur la zone. Cette continuité s'accompagne d'accords spécifiques encadrant le recouvrement des créances, assurant ainsi une exposition très limitée au risque. L'ensemble de ces opérations est conduit dans le strict respect des sanctions adoptées par l'Union européenne, notamment celles prévues par le règlement (UE) 2022/428 du 15 mars 2022.

manière significative. Le Groupe suit de manière attentive et continue ces développements, afin d'anticiper toute évolution substantielle du contexte tarifaire et d'en évaluer, le cas échéant, les implications potentielles sur son activité.

1 — PRINCIPES COMPTABLES

1.1 — GÉNÉRAL

En vertu des règlements européens 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés de la société Interparfums au titre de l'exercice 2025 sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables depuis 2005 telles qu'approuvées par l'Union européenne.

La base de préparation de ces informations financières résulte :

- des normes et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire ;

- des options retenues et des exemptions utilisées qui sont celles que le Groupe a retenu pour l'établissement de ses comptes consolidés IFRS.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2025 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 24 février 2026. Ils seront définitifs lorsque l'Assemblée générale ordinaire du 24 avril 2026 les aura approuvés.

1.2 — ÉVOLUTIONS DU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Aucune norme, aucun amendement ni aucune interprétation publiés par l'IASB et l'IFRIC n'ont été appliqués par anticipation dans les états financiers au 31 décembre 2025.

Les normes, amendements ou interprétations suivants, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025, sont d'application obligatoire. Aucune opération en relation avec ces normes n'a été réalisée sur l'année 2025. Ces amendements n'ont pas d'impacts dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2025.

- Amendements IAS 21 « Absence de convertibilité ».
- IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027). Le Groupe a initié ses travaux d'analyse de cette nouvelle norme, qui modifiera principalement la présentation du compte de résultat et certaines informations à fournir. À ce stade, les impacts attendus portent essentiellement sur la présentation et la structuration des agrégats de performance, sans effet significatif anticipé sur le niveau de résultat net. Les travaux se poursuivront au cours des prochains exercices.

1.3 — PRINCIPES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Interparfums ^{SA}		% d'intérêt % de contrôle	Méthode d'intégration
Parfums Rochas Spain S.L.	Espagne	51 %	Intégration globale
Interparfums Luxury Brands Inc.	États-Unis	100 %	Intégration globale
Interparfums Asia Pacific Pte Ltd	Singapour	100 %	Intégration globale
Interparfums Korea	Corée du Sud	100 %	Intégration globale
Divabox SAS	France	25 %	Mise en équivalence

Parfums Rochas Spain SI détenue à 51 % par Interparfums^{SA} est consolidée par intégration globale du fait du contrôle exclusif exercé sur cette société.

Les titres de la société 310 Saint-Honoré^{SAS} ont été achetés à 100% par Interparfums^{SA} le 27 mars 2025. La dissolution sans liquidation le 27 décembre 2025 de la société 310 Saint-Honoré^{SAS} a entraîné la transmission universelle du patrimoine de cette dernière au profit d'Interparfums^{SA}.

La société Interparfums Suisse a été fusionnée dans la société Interparfums^{SA} le 31 décembre 2025.

La société Interparfums Holding^{SAS} a été fusionnée dans la société Interparfums^{SA} le 17 décembre 2025. Pour rappel, la société Interparfums Holding^{SAS} détenait, au 31 décembre 2024, 72,3 % du capital d'Interparfums^{SA} et 83 % des droits de votes théoriques. La structure du capital est présentée au 3.3 du chapitre 4 du présent document.

La société Interparfums Korea a été créée en août 2025, suite à la fermeture du distributeur local.

Les états financiers des filiales sont établis sur la même période comptable que celle de la société mère. L'exercice comptable est de 12 mois et se termine le 31 décembre.

1.4 — PRISE EN COMPTE DES RISQUES RELATIFS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'exposition à court terme du Groupe aux conséquences du changement climatique est limitée. Les impacts du changement climatique sur les états financiers sont donc, à ce stade, peu significatifs.

Interparfums développe une politique de respect de l'environnement afin de proposer aux consommateurs une offre de produits responsables tout au long de leur cycle de vie. Cette politique s'articule autour de plusieurs axes : proposer des composants et des emballages intégrant les enjeux environnementaux et sociétaux, assurer la santé et la sécurité des consommateurs, et améliorer la cartographie des filières d'approvisionnement pour en

évaluer la résilience. Selon le Groupe, cette politique ne nécessite pas d'investissement significatif à court ou moyen terme. Il s'agit plus d'ajuster nos procédés et façons de faire et d'accompagner nos fournisseurs dans ces démarches.

En outre, le changement climatique et ses conséquences impacteront certainement le prix des matières premières, les coûts de production, de distribution et de transport. Les effets à court terme sont jugés non significatifs.

Par ailleurs, le modèle d'affaires du Groupe est résilient et permet d'ajuster les coûts variables pour préserver la marge nette en cas de hausse des coûts de production ou de baisse du chiffre d'affaires.

1.5 — MÉTHODES DE CONVERSION

La monnaie de fonctionnement et de présentation des comptes est l'Euro.

Méthodes de conversion des comptes en devises étrangères.

- Les rubriques du bilan sont converties, pour chaque monnaie étrangère, au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice ;
- Les rubriques du compte de résultat sont converties, pour chaque monnaie étrangère, au cours de change moyen de l'exercice ;
- Les transactions qui font l'objet de couvertures de change sont converties aux cours négociés.

Les principaux cours retenus, pour la conversion des comptes des filiales, par rapport à l'Euro, sont les suivants :

Devises	Taux de clôture		Taux moyen	
	2024	2025	2024	2025
Dollar US (USD)	1,0389	1,1750	1,0824	1,1300
Dollar Singapour (SGD)	1,4164	1,5105	1,4458	1,4756
Franc Suisse (CHF)	0,9412	0,9314	0,9526	0,9370
Korean Won (KRW)	n.a.	1 696,94	n.a.	1 605,4523

1.6 — UTILISATION D'ESTIMATION

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs incorporels, et de la détermination du montant des provisions pour risques et charges. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

1.7 — CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires correspond principalement aux ventes de produits de parfums et cosmétiques réalisées au départ des entrepôts du Groupe vers les distributeurs, agents et détaillants (directement ou *via* les filiales).

Conformément à IFRS 15, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque le contrôle des biens est transféré au client, c'est-à-dire lorsque la performance du Groupe est réalisée. Ce transfert intervient en général à la livraison ou à l'expédition des produits, en fonction des conditions contractuelles (Incoterms) applicables.

Le chiffre d'affaires est présenté net de toutes remises, ristournes, rabais et autres réductions commerciales accordés aux clients. Les facturations de fin d'année pour

lesquelles le transfert de contrôle (et donc de propriété) intervient sur l'exercice suivant ne sont pas comptabilisées en chiffre d'affaires de l'exercice en cours.

1.8 — MARQUES ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les marques et autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, qu'il s'agisse de marques sous contrat de licence ou de marques acquises. Elles bénéficient d'une protection juridique. Les marques acquises ont une durée d'utilité indéfinie et ne sont pas amorties.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité finie, comme les droits d'entrée pour acquisition des licences, sont amorties de façon linéaire sur la durée de la licence.

Le droit d'utilisation dont la société bénéficie sur les moules et outillages verrerie est classé en immobilisations incorporelles. Ces immobilisations sont à durée d'utilité finie et amorties sur une durée de trois à cinq ans.

Les licences et les droits d'entrée de licences font l'objet d'une évaluation en cas d'indice de perte de valeur. Leur valeur recouvrable est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés sur la durée de vie des licences réelle ou estimée qui seront générés par ces actifs. Les données utilisées dans ce cadre proviennent

des budgets annuels et plans pluriannuels établis sur la durée de vie des licences par la Direction.

Les marques en nom propre font l'objet également d'un test de perte de valeur au minimum annuel. La valeur nette comptable est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité estimée à partir des flux prévisionnels issus des plans pluriannuels établis sur 5 ans actualisés à l'infini.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée dès lors que la valeur ainsi déterminée est inférieure à la valeur comptable.

Le taux d'actualisation avant impôt retenu pour ces évaluations est le coût moyen pondéré du capital (WACC) de 8,34% au 31 décembre 2025 contre 9,47% au 31 décembre 2024. Le taux de croissance à l'infini retenu est compris entre 0,5% et 2% au 31 décembre 2025 et de 2% au 31 décembre 2024.

Les frais générés au moment de l'acquisition, analysés comme des frais accessoires directs, sont incorporés au coût de l'actif acquis.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilité et sont soumises à des tests s'il existe un indicateur de perte de valeur qui pourrait entraîner une dépréciation.

L'ensemble des contrats de licence stipule une utilisation internationale des droits. Les autres immobilisations incorporelles, et notamment les moules verrerie sont essentiellement utilisés en France par nos sous-traitants.

1.9 — IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) et sont amorties sur leur durée d'utilisation estimée de façon linéaire. Les immobilisations corporelles incluent les moules relatifs aux capots.

En avril 2021, la filiale française a fait l'acquisition définitive de son siège social, composé de terrain, constructions et installations. Le terrain n'est pas amorti, les constructions et les installations et agencements sont amortis de façon linéaire sur une durée de 50 ans et de 7 à 25 ans, respectivement.

De 2022 à 2025, la filiale française a fait l'acquisition de locaux dans le but d'agrandir son siège social. À compter de leur mise en service, la part allouée au terrain n'est pas amortie, et la part allouée aux façades, installations et agencements est amortie de façon linéaire sur une durée de 25, 15 et 7 ans, respectivement.

	Durée d'amortissement
Constructions	20 - 50 ans
Installations et agencement	5 - 15 ans
Moules capots, outillage	2 - 5 ans
Matériel de bureau, informatique	3 ans

La majorité des immobilisations corporelles est utilisée en France.

1.10 — STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur probable de réalisation. Une provision pour dépréciation est constatée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Le coût de revient des matières premières et approvisionnements est déterminé sur la base des prix moyens pondérés.

Le coût de revient des produits finis est déterminé en incorporant au coût des matières consommées les dépenses de production ainsi qu'une quote-part de charges indirectes évaluées sur la base d'un taux standard.

À la fin de chaque exercice, ces taux standard font l'objet d'une comparaison avec le taux effectivement obtenu sur la base des données réelles de fin d'année.

1.11 — CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour perte de valeur est pratiquée, au cas par cas, lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

1.12 — IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés correspondant aux différences temporaires entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés ainsi qu'aux impôts sur retraitements de consolidation sont calculés selon la méthode du report variable en fonction des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice.

Les économies d'impôt résultant de déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs et dépréciées le cas échéant. Seuls les montants dont l'utilisation est probable étant maintenus à l'actif du bilan.

1.13 — TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Le poste « titres mis en équivalence » inclut la quote-part de capital acquise en juin 2020 dans la société Divabox (cf note 3.5).

Conformément à IAS 28 et IAS 36, le Groupe vérifie à chaque clôture la recouvrabilité de ses participations mises en équivalence et réalise un test de dépréciation lorsque cela est jugé nécessaire. Au 31 décembre 2025, un test de dépréciation a été réalisé sur la base du budget établi par la société mise en équivalence ; il n'a pas conduit à la comptabilisation de dépréciation.

1.14 — TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut les disponibilités et les titres de placement facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sans pénalités et dont la valeur présente un risque de variation négligeable.

Le poste « Actifs financiers courants » inclut principalement des actions cotées de sociétés du secteur du luxe.

1.15 — ACTIONS PROPRES

Les actions Interparfums détenues par le Groupe sont comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés, à leur coût d'acquisition.

En cas de cession, les résultats de cession sont inscrits directement en capitaux propres pour leur montant net d'impôt.

1.16 — PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Pour indemnités de départ en retraite

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite.

À compter du 31 décembre 2025, le mode de départ est la mise à la retraite avec l'indemnité prévue par le barème de la convention collective. L'impact lié à cette modification d'hypothèse a été traité en coût des services passés. La méthode de calcul retenue est la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte les droits et les salaires projetés au terme, la probabilité de versement ainsi que le prorata d'ancienneté permettant de ramener les engagements à hauteur des services déjà rendus par les salariés. La prestation d'indemnité de départ en retraite est versée sous forme de capital.

Ainsi, le calcul des engagements au titre des indemnités de fin de carrière consiste à estimer la valeur actuelle probable des prestations futures (VAP), c'est-à-dire les droits des salariés lors de leur départ en retraite en tenant compte de la probabilité de départ et de décès de ces salariés avant l'échéance ainsi que des facteurs de revalorisation et d'actualisation. Cette valeur actuelle probable est ensuite proratisée pour tenir compte de l'ancienneté acquise au sein de la société à la date de calcul.

Pour autres risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque l'entité a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

1.17 — INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET DE COUVERTURE

Les instruments dérivés et de couverture mis en place par le Groupe visent à limiter l'exposition aux risques de taux ainsi qu'aux risques de change, sans vocation spéculative.

Couvertures de change

Des contrats de couvertures de change visant à couvrir des flux de trésorerie sont mis en place au moment de l'enregistrement des créances ou des dettes. Il s'agit de contrats ayant une maturité de 3 à 9 mois en fonction de l'échéance des créances et des dettes en devises (essentiellement le Dollar Américain). Les pertes et les gains de change liés à ces contrats sont comptabilisés en résultat au moment de l'enregistrement des créances.

Par ailleurs, des contrats de couverture visant à couvrir les ventes prévisionnelles réalisées en Dollar Américain, ont été mis en place. En application de la norme IFRS 9, ces couvertures ont été traitées comme des couvertures de flux futurs (Cash Flow Hedge). La comptabilité de couverture est applicable si d'une part, la couverture est clairement définie et documentée à la date de mise en place et d'autre part, l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure. À la clôture, les instruments de couverture correspondant à ces contrats sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Les variations de valeurs liées à ces contrats sont comptabilisées en résultat pour la partie non efficace de la couverture et en capitaux propres pour la partie efficace. En 2025, le chiffre d'affaires a été corrigé de l'impact de ces couvertures.

Couvertures de taux

Un swap de taux visant à couvrir les risques de fluctuation des taux sur un emprunt dont les intérêts sont basés sur l'Euribor 1 mois a été mis en place en 2021 sur la base des 2/3 du nominal et 2/3 de la durée. Cet instrument financier n'a pas été qualifié de couverture au regard de la norme IFRS 9, il est donc comptabilisé à la juste valeur par résultat.

Les swaps de taux visant à couvrir les risques de fluctuation des taux sur les emprunts mis en place depuis 2022 ont été qualifiés de couverture au regard de la norme IFRS 9. Ils sont donc comptabilisés à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (capitaux propres).

1.18 — EMPRUNTS

Lors de la comptabilisation initiale, les emprunts sont comptabilisés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission du passif.

À la clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti, basé sur la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.19 — AUTRES DETTES

Les autres dettes financières et d'exploitation sont initialement comptabilisées au bilan à la juste valeur. Celles-ci correspondent généralement aux montants des factures lorsqu'il s'agit de dettes à court terme.

1.20 — ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS DE PERFORMANCE

La norme IFRS 2 requiert l'enregistrement en résultat, en contrepartie des réserves, d'une charge correspondante à la valeur de marché des actions gratuites à attribuer aux collaborateurs, estimée à la date d'attribution. Cette valeur tient également compte d'hypothèses de départ des bénéficiaires et d'un taux de probabilité de réalisation des performances à atteindre pour bénéficier de ces titres. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale. Cette charge est étalée et ajustée sur chaque exercice de l'évolution des hypothèses de présence des bénéficiaires sur la période d'acquisition des droits.

1.21 — FRAIS DE DÉPÔTS DES MARQUES

Dans le cadre de la norme IAS38, les dépenses relatives aux dépôts des noms de chaque marque ne sont pas immobilisables. Elles sont prises en charge en tant que « frais de recherches et conseils ».

1.22 — RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, après déduction des Actions propres inscrites en diminution des capitaux propres.

Le résultat par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, après déduction des seules Actions propres pour lesquelles il est envisagé une détention de longue durée, et majoré du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée, durant l'exercice, des options de souscription existantes.

Pour rendre la lecture de ces éléments comparable, le résultat par action et le résultat par action dilué de l'année précédente sont systématiquement recalculés pour tenir compte de l'attribution d'actions gratuites ou augmentation de capital de l'année en cours.

2 — PRINCIPES DE PRÉSENTATION

2.1 — PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat consolidé du Groupe est présenté par destination. Cette présentation a pour effet de ventiler les charges et les produits en fonction de leur destination (coût des ventes, charges commerciales, charges administratives) et non pas en fonction de la nature d'origine des charges et produits.

2.2 — PRÉSENTATION DU BILAN

Le bilan consolidé est présenté en fonction du caractère courant, non courant des actifs et passifs.

2.3 — INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle présentée est élaborée à partir de celle utilisée par le management au titre du suivi de l'activité du Groupe.

2.3.1 — Les métiers

L'activité principale de la société est l'activité « Parfums ». Les indices de performances financières de chacune des marques composant cette activité étant similaires, le compte de résultat et le bilan du Groupe représente donc, dans sa globalité, l'activité « Parfums ».

La société gère également une petite activité « Mode » représentant les opérations générées par la partie mode de la marque Rochas. Du fait du caractère non significatif de l'activité « Mode » (moins de 0,2 % du chiffre d'affaires), le compte de résultat de cette activité n'est pas présenté de façon distincte.

2.3.2 — Les secteurs géographiques

Le Groupe a une activité internationale et analyse son chiffre d'affaires par zone géographique.

Les actifs nécessaires à l'activité sont principalement situés en France.

2.3.3 — Indicateurs alternatifs de performance

Les indicateurs de performance utilisés par le Groupe qui ne sont pas définis directement dans les états financiers ont été préparés en conformité avec la position de l'AMF 2015-12 sur les indicateurs alternatifs de performance.

— Croissance du chiffre d'affaires à devises constantes

La facturation de chiffre d'affaires 2025 en devise est réévalué au taux de facturation moyen 2024 afin de calculer un chiffre d'affaires à devises constantes.

<i>(en million d'euros)</i>	Chiffre d'affaires
Chiffre d'affaires 2025 – à devises courantes	899,4
Chiffre d'affaires 2025 – à devises constantes	918,3
Chiffre d'affaires 2024 publié	880,5
Variation à devises constantes	+ 37,8
Variation % à devises constantes	+ 4,3 %

3 — NOTES ANNEXES AU BILAN

3.1 — MARQUES ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

3.1.1 — Nature des immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024	+	-	Change	2025
Brut					
Marques	159 761	18 936	-	-	178 697
Droits d'entrée des licences	137 127	-	-	-	137 127
Droits sur moules et outillages verrerie	18 442	1 337	(383)	-	19 396
Autres	4 239	223	(143)	(59)	4 260
Total brut	319 569	20 496	(526)	(59)	339 480
Amortissements et dépréciations					
Marques	(12 677)	-	-	-	(12 677)
Droits d'entrée des licences	(47 023)	(7 645)	-	-	(54 668)
Droits sur moules et outillages verrerie	(16 220)	(1 095)	167	-	(17 148)
Autres	(3 251)	(426)	43	24	(3 610)
Total amortissements et dépréciations	(79 171)	(9 166)	210	24	(88 103)
Total net	240 397	11 330	(316)	(35)	251 377

Marques en propre

Le Groupe détient des marques en propre (notamment Lanvin, Rochas, Off-White, et Annick Goutal) couvrant principalement la classe 3 (parfums) et, pour Rochas, également la classe 25 (mode).

L'augmentation du poste en 2025 correspond principalement à la valeur comptable de l'acquisition de la marque Annick Goutal par Interparfums^{SA}.

3.1.2 — Tests de perte de valeur

Les tests de valeur sont réalisés au niveau de chacune des marques et au minimum une fois par an et plus s'il existe des indicateurs de pertes de valeurs.

Pour l'ensemble des actualisations, le taux retenu est le coût moyen pondéré du capital (WACC) de 8,34%.

Le Groupe s'est interrogé sur les risques climatiques physiques et de transition pouvant impacter les flux de trésorerie et n'a pas identifié de risque significatif dans les cinq prochaines années. Le modèle d'affaires du Groupe est résilient et permet d'ajuster les coûts variables pour préserver la marge nette en cas de hausse des coûts de production ou de baisse du chiffre d'affaires.

Marques en propre

Au 31 décembre 2025, une évaluation des marques détenues en propre a été réalisée. Cette évaluation s'appuie sur la méthode des « excess earnings », fondée sur l'estimation des flux économiques résiduels attribuables à la marque, en remplacement de l'approche précédemment utilisée fondée sur la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Cette méthode, qui repose également sur l'actualisation de flux futurs, intègre la rémunération des autres actifs contribuant à la génération des flux et permet ainsi d'isoler la contribution spécifique des marques. Le Groupe considère que cette approche est plus appropriée pour refléter la valeur économique des marques, conformément aux pratiques de marché.

Ce changement constitue un changement d'estimation comptable, appliqué de manière prospective.

Les résultats de cette évaluation ne conduisent pas à constater de dépréciation sur les marques en propre.

Par ailleurs, l'évaluation de la marque Rochas Mode a été mise à jour et ne fait pas apparaître de perte de valeur.

Droits d'entrée des licences

Les droits d'entrée versés par le Groupe sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsqu'ils répondent aux critères d'IAS 38. Ces actifs sont considérés comme ayant une durée d'utilité finie et sont amortis (le cas échéant selon le mode linéaire) sur la période au cours de laquelle le Groupe s'attend à bénéficier des avantages économiques correspondants.

Conformément à IAS 36, le Groupe apprécie à chaque clôture l'existence d'indices de perte de valeur concernant ces actifs amortissables et, le cas échéant, procède à une estimation de leur valeur recouvrable.

Les principaux indices de perte de valeur suivis par le Groupe incluent notamment :

- une sous-performance significative des ventes ou de la marge générée par la licence par rapport aux budgets et plans d'affaires approuvés ;
- une révision à la baisse des prévisions de chiffre d'affaires ou de rentabilité sur la durée résiduelle du contrat ;
- des événements défavorables affectant la marque ou le marché concerné (évolution de la demande, environnement concurrentiel, changement réglementaire, etc.) ;

- des modifications significatives des conditions contractuelles (durée, conditions financières, perspectives de renouvellement).

Au 31 décembre 2025, l'analyse de ces éléments n'a mis en évidence aucun indice de perte de valeur sur les droits d'entrée ; en conséquence, aucune dépréciation n'a été constatée au titre de l'exercice.

Analyse de sensibilité

Dans le cadre des tests de valeur des marques de parfums détenues en propre ainsi que de Rochas Mode, le Groupe a réalisé une analyse de sensibilité des principales hypothèses, portant sur le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini. Cette analyse a été effectuée en retenant une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation et une baisse de 50 points de base du taux de croissance à l'infini. Les résultats de ces sensibilités ne font pas apparaître de risque de perte de valeur au titre de l'exercice 2025.

3.2 — IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'euros)	2024	+	-	Reclassement	Change	2025
Terrains	59 395	550	-	1 526	-	61 471
Constructions	72 771	1 345	-	1 505	-	75 620
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	10 088	14 403	-	(3 030)	-	21 460
Installations générales	5 758	795	(184)	432	(27)	6 774
Matériel de bureau, informatique, mobilier	5 384	597	(92)	-	(179)	5 709
Moules et outillage capots	23 589	813	(147)	(432)	-	23 823
Autres	903	37	(59)	-	(19)	862
Total brut	177 888	18 540	(482)	1	(225)	195 720
Amortissements et dépréciations	(34 124)	(7 778)	306	(1)	144	(41 453)
Total net	143 763	10 762	(176)	-	(81)	154 268

La hausse du poste « Immeuble (terrain et construction) » s'explique par l'acquisition de différents étages d'un immeuble adjacent par Interparfums^{SA} en vue de l'agrandissement de son siège social.

3.3 — IMMOBILISATIONS – DROITS D'UTILISATION

Les principaux contrats de locations identifiés comme devant être comptabilisés à l'actif du bilan, au regard de l'application de la norme IFRS 16, sont des bureaux, boutiques et entrepôts situés aux États-Unis, à Singapour, en Corée du Sud et en France.

Au 31 décembre 2025, le poste « immobilisations droit d'utilisation » s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2024	+	-	Entrée de périmètre	Change	2025
Brut						
Locations immobilières	26 042	259	(635)	3 155	(1 142)	27 679
Locations véhicules	488	65	(129)	-	-	424
Total brut	26 530	324	(764)	3 155	(1 142)	28 103
Amortissements						
Locations immobilières	(13 035)	(3 070)	424	(36)	591	(15 126)
Locations véhicules	(268)	(138)	129	-	-	(277)
Total amortissements	(13 303)	(3 208)	553	(36)	591	(15 403)
Total Net	13 226	(2 884)	(211)	3 119	(551)	12 700

3.4 — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES ET ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

3.4.1 — Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement composées de titres d'un FPCI (Fonds Professionnel de Capital Investissement) et de dépôts de garanties immobilières.

avance a une valeur nette comptable de 0,1 million d'euros à fin décembre 2025.

Pour rappel, cette avance sur redevances est imputée sur les redevances futures chaque année. Cette avance a été actualisée sur la durée de vie du contrat selon la méthode des coûts amortis, la contrepartie est constatée en augmentation des amortissements du droit d'entrée.

3.4.2 — Actifs financiers non courants

3.4.2.1 — Avances sur redevances

La signature du contrat de licence Karl Lagerfeld a donné lieu au versement d'une avance sur redevances, à imputer sur les redevances futures, de 9,6 millions d'euros. Cette

3.4.2.2 — Swaps de taux

La société Interparfums^{SA} a contracté des swaps payeur taux fixe pour couvrir certains de ses emprunts à taux variables.

Au 31 décembre 2025, la valorisation des swaps en position active à plus d'un an s'élève à 0,8 million d'euros.

3.5 — TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

A fin juin 2020, Interparfums a acquis 25 % du capital de la société Divabox, spécialisée dans le e-commerce beauté (site : *my-origines.com*). Au 31 décembre 2025, la participation est de 24,93 %.

Du fait de son influence notable sans contrôle, la société Divabox est intégrée en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe.

Conformément à la norme IAS 28, la réconciliation des informations financières avec la valeur comptable des intérêts du Groupe dans cette co-entreprise se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	
Titres mis en équivalence au 31 décembre 2024	12 893
Impact de la modification de détention	(12)
Distribution de dividendes sur la période	(500)
Quote-part de résultat de la période	831
Titres mis en équivalence au 31 décembre 2025	13 213

3.6 — STOCKS ET EN-COURS

(en milliers d'euros)	2024	2025
Matières premières et composants	84 418	78 025
Produits finis	156 464	135 123
Total brut	240 882	213 148
Dépréciations sur matières premières	(4 198)	(6 102)
Dépréciations sur produits finis	(6 963)	(9 824)
Total dépréciations	(11 160)	(15 926)
Total net	229 722	197 222

3.7 — CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

(en milliers d'euros)	2024	2025
Total brut	165 974	170 999
Dépréciations	(1 777)	(2 492)
Total net	164 198	168 507

Les échéances des créances clients s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2024		2025	
	Brut	Dépréciations	Brut	Dépréciations
Non échues	114 677	-	127 580	(5)
De 0 à 90 jours	49 259	(75)	39 744	(414)
De 91 à 180 jours	676	(566)	2 045	(529)
De 181 à 360 jours	363	(244)	441	(369)
Plus de 360 jours	999	(891)	1 188	(1 175)
Total	165 974	(1 777)	170 999	(2 492)

3.8 — AUTRES CRÉANCES

(en milliers d'euros)	2024	2025
Charges constatées d'avance	5 559	5 147
Taxe sur la valeur ajoutée	2 946	4 880
Instruments de couvertures	207	569
Avances et Acomptes	2 803	5 368
Autres	-	466
Total	11 515	16 430

Le poste « Avances et Acomptes » inclus principalement les montants en séquestre relatifs aux achats immobiliers réalisés pour l'extension du siège d'Interparfums^{SA}.

3.9 — ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET TRÉSORERIE & ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	2024	2025
Actifs financiers courants	7 561	3 285
Trésorerie et équivalents de trésorerie	183 077	201 210
Actifs financiers courants et Trésorerie & équivalents de trésorerie	190 638	204 495

3.9.1 — Actifs financiers courants

Les actifs financiers courants se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2024	2025
Actions	7 415	3 235
Autres actifs financiers courants	146	50
Actifs financiers courants	7 561	3 285

Les actions représentent des investissements dans des sociétés du secteur du luxe.

3.9.2 — Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les comptes bancaires et les équivalents de trésorerie se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2024	2025
Comptes à terme	97 804	113 441
Comptes bancaires rémunérés	69 648	83 715
Comptes bancaires	15 625	4 054
Trésorerie et équivalents de trésorerie	183 077	201 210

Les comptes à terme supérieurs à trois mois sont analysés comme étant des placements dont la disponibilité est de quelques jours, sans pénalités de sortie, et ce, quel que soit l'échéance à l'origine. Ils sont donc présentés en Trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le rapprochement de l'endettement net s'effectue comme suit :

(en milliers d'euros)	2024	2025
Trésorerie et équivalents de trésorerie	183 077	201 210
Actifs financiers courants	7 561	3 285
Trésorerie et actifs financiers courants	190 638	204 495
Emprunt et dettes financières à moins d'un an	(37 518)	(45 116)
Emprunt et dettes financières à plus d'un an	(95 912)	(96 109)
Total endettement brut	(133 430)	(141 225)
Endettement net	57 208	63 270

3.10 — CAPITAUX PROPRES

3.10.1 — Capital social

Au 31 décembre 2025, le capital social de la société Interparfums^{SA} est composé de 83 795 092 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 3 euros, détenu à 72,46 % par la société Interparfums Inc.

Les variations de capital de l'exercice 2025 sont dues à :

- l'augmentation de capital par attribution gratuite d'actions du 25 juin 2025 pour 7 611 622 titres à hauteur d'une action nouvelle pour dix actions détenues ;

- l'annulation de 60 564 819 titres suite à la fusion de la société Interparfums Holding^{SAS} dans la société Interparfums^{SA} ;
- l'émission de 60 632 062 titres pour Interparfums Inc. suite à la fusion de la société Interparfums Holding^{SAS} (anciennement détenue à 100 % par Interparfums Inc.) dans la société Interparfums^{SA}.

3.10.2 — Attributions gratuites d'actions de performance

Plan 2022

Un plan d'attribution d'actions gratuites de performance attribuées aux salariés a été mis en place le 16 mars 2022. Ce plan portait sur un nombre total de 88 400 titres.

La remise effective des titres a été conditionnée par la présence du collaborateur au 16 juin 2025 et à la réalisation des performances liées au chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2024 pour 50 % des actions attribuées et sur le résultat opérationnel consolidé de l'exercice 2024 pour les autres 50 %.

Les actions, rachetées par la société sur le marché, ont été définitivement attribuées à leurs bénéficiaires le 16 juin 2025, à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans et trois mois sans période de conservation.

Cette remise a porté sur 106 046 titres pour une valeur faciale de 4,2 millions d'euros. Cette remise des titres tient compte des distributions d'actions gratuites successive à hauteur d'une action nouvelle pour dix actions détenues, réalisées en 2022, 2023 et 2024. Au 31 décembre 2025, la charge cumulée au titre d'IFRS 2 depuis le début du plan s'élève à 4,0 millions d'euros et reste inchangé depuis le déboucement du plan.

Plan 2025

Un nouveau plan d'attribution d'actions gratuites de performance attribuées aux salariés a été mis en place le 1^{er} décembre 2025. Ce plan porte sur un nombre total de 137 900 titres.

Les actions, rachetées par la société sur le marché, seront définitivement attribuées gratuitement aux bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans et trois mois, soit le 1^{er} mars 2029, sans période de conservation supplémentaire.

L'acquisition définitive des droits est conditionnée :

- à la présence du collaborateur au 1^{er} mars 2029 ;
- à la réalisation de conditions de performance portant sur l'exercice 2028 :
 - le chiffre d'affaires consolidé (45 % des actions),
 - le résultat opérationnel consolidé (45 % des actions),
 - la note Ecovadis (10 % des actions).

Conformément à IFRS 2, ce plan est classé en règlement en instruments de capitaux propres. La juste valeur à la date d'attribution a été déterminée en référence au cours de l'action Interparfums^{SA} à cette date, ajustée des dividendes attendus sur la période d'acquisition et des conditions de performance, et s'élève à 21,53 euros par action.

Sur la base des hypothèses retenues (taux de présence attendu et probabilité de réalisation des conditions de performance), la charge totale estimée au titre du plan est d'environ 2 millions d'euros, comptabilisée linéairement sur la durée de la période d'acquisition (3,25 ans).

Au 31 décembre 2025, la charge IFRS 2 cumulée depuis le début du plan s'élève à 51 milliers d'euros.

3.10.3 — Actions propres

3.10.3.1 — Actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité

Dans le cadre du programme de rachat d'actions visé par l'Assemblée générale en date du 17 avril 2025, 116 246 actions Interparfums d'une valeur nominale de 3 euros sont détenues par la société au 31 décembre 2025, soit 0,1 % du capital.

Les mouvements sur la période se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Cours moyen	Nombre de titres	Valeur
Au 31 décembre 2024	40,13 €	75 277	3 021
Acquisition	33,96 €	628 571	21 348
Attribution gratuite du 25 juin 2025	-	9 622	-
Cession	35,80 €	(597 224)	(21 378)
Au 31 décembre 2025	25,73 €	116 246	2 991

La gestion du programme de rachat est effectuée par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI.

Les actions acquises dans ce cadre le sont dans les limites suivantes :

- le prix maximum d'achat est fixé à 80 euros par action, hors frais d'acquisition ;
- le total des actions détenues ne peut dépasser 2,5 % du nombre d'actions composant le capital d'Interparfums^{SA}.

3.10.3.2 — Actions propres détenues dans le cadre des plans d'actions gratuites

Le Groupe achète des Actions propres en vue de les remettre à ses salariés dans le cadre des plans d'actions gratuites. Sur l'exercice 2025, les mouvements ont été les suivants :

	31/12/2024	Achats	Actions remises	31/12/2025
Nombre de titres détenus	96 371	9 675	(106 046)	-
Valeur (en milliers d'euros)	3 784	373	(4 157)	-

3.10.4 — Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont relatifs à la part non détenue dans la filiale européenne Parfums Rochas Spain Sl. (49 %). Ils se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2024	2025
Part des réserves des minoritaires	1 116	1 243
Part de résultat des minoritaires	419	457
Intérêts minoritaires	1 536	1 700

Les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes par un investissement complémentaire et ont la capacité de le faire.

3.10.5 — Stratégie capitalistique

Conformément aux dispositions de l'article L.225-123 du Code de commerce, l'Assemblée générale du 29 septembre 1995 a décidé de créer des actions ayant un droit de vote double. Ces actions doivent être entièrement libérées et inscrites sur le Registre des actions d'Interparfums^{SA}, sous la forme nominative, depuis trois ans minimum.

La politique de distribution de dividendes, mise en place depuis 1998 permet d'assurer une rémunération aux actionnaires, tout en les associant à la croissance du Groupe.

En mai 2025, au titre de l'année 2024, Interparfums^{SA} a versé un dividende de 1,15 euro par action représentant

plus de 67 % du résultat net consolidé de l'année écoulée (1,15 euro pour l'année précédente).

En matière de financement, compte tenu de sa structure financière, le Groupe a la capacité de faire appel à des établissements de crédit par le biais d'emprunts à moyen terme en cas de financement d'opérations importantes. Les emprunts sont détaillés au présent chapitre, partie 3.12.

Le niveau des capitaux propres consolidés est régulièrement suivi afin de s'assurer d'une flexibilité financière suffisante permettant au Groupe d'étudier toute opportunité en termes de croissance externe.

3.11 — PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	2024	Dotations résultat	Écarts actuariels réserves	Reprises Utilisées	Reprises non Utilisées	2025
Provision indemnités de départ en retraite	4 084	416	(232)	(22)	-	4 245
Provision pour charges ⁽¹⁾	707	18	-	(707)	-	18
Total provisions pour risques et charges à plus d'un an	4 791	434	(232)	(729)	-	4 263
Total provisions pour risques et charges à moins d'un an	-	-	-	-	-	-
Total provisions pour risques et charges	4 791	434	(232)	(729)	-	4 263

(1) La provision pour charges concerne la contribution sociale à payer relative au plan d'attribution d'actions gratuites de 2025.

3.11.1 — Provision pour indemnités de départ en retraite

Au 31 décembre 2024, un changement des modalités de calcul des prestations de retraite a été adopté. Pour rappel, jusqu'au 30 décembre 2024, pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite, Interparfums avait retenu le mode de rupture conventionnelle instauré par l'ordonnance 2017-1387 publiée au journal officiel du 23 septembre 2017 et du décret 2017-1398 publié au journal officiel du 26 septembre 2017.

À compter du 31 décembre 2024, la provision des indemnités de départ à la retraite est comptabilisée pour honorer l'obligation légale de la société Interparfums^{SA} de payer l'indemnité prévue par la convention collective à tout employé réalisant un départ à la retraite.

Pour l'année 2025, les hypothèses suivantes ont été retenues : un départ à la retraite à l'âge de 65 ans, un taux de charges sociales patronales de 42,5 % pour les cadres et 46,8 % pour les non-cadres, un taux de revalorisation

annuelle des salaires de 4 %, un taux de rotation des effectifs dépendant de l'âge des collaborateurs, les tables de mortalité sont issues des dernières tables prospectives (par génération) et un taux d'actualisation de 3,96 %.

À partir de ces hypothèses, la charge annuelle de 416 milliers d'euros enregistrée en résultat courant se décompose comme suit :

- coût des services rendus : 277 milliers d'euros ;
- coût financier : 138 milliers d'euros.

La variation positive des écarts actuariels de l'année 2025, enregistrée en réserves pour 232 milliers d'euros est constituée essentiellement des changements d'hypothèses (hausse du taux d'actualisation) et d'écarts d'expérience.

Une augmentation de 0,5 points du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de 228 milliers d'euros de la valeur actualisée des droits au 31 décembre 2025, une réduction de 0,5 points du taux d'actualisation entraînerait une diminution de 209 milliers d'euros.

3.12 — EMPRUNTS, DETTES FINANCIÈRES ET DETTES DE LOCATION

Emprunts et dettes financières

Au cours de l'exercice Interparfums a remboursé 42,2 millions d'euros d'emprunts financiers.

La société Interparfums^{SA} a contracté deux nouveaux emprunts d'une valeur nominale de 20 millions d'euros et 30 millions d'euros, dont le remboursement s'effectue à mensualités constantes respectives de 0,3 million d'euros et 0,4 million d'euros. Le premier emprunt dispose d'un taux d'intérêt fixe et intègre la marge applicable. Le second emprunt dispose d'un taux variable couvert par un swap payeur taux fixe sur la totalité de son nominal et de sa durée.

Dettes de location

Le poste « dettes de location » comprend les dettes correspondant à la valeur actualisée des paiements futurs des contrats de location reconnus à l'actif par application de la norme IFRS 16. Les principaux contrats de location pris en compte sont les baux relatifs aux bureaux, boutiques et entrepôts situés aux États-Unis, à Singapour, en Corée du sud et en France.

3.12.1 — Évolution de l'endettement financier

En application de l'amendement IAS 7, les flux relatifs à l'évolution des emprunts et dettes financières se présentent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2024	Flux de trésorerie	Entrée de périmètre	Acquisitions nettes	Variations de juste valeur	Flux non-cash		2025
						Variations de change	Amortissements	
Emprunts	133 200	7 756	27	-	-	-	160	141 143
Comptes bancaires créditeurs	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus	35	(10)	-	-	-	-	-	25
Swap – position passive	195	-	-	-	(137)	-	-	58
Total emprunts et dettes financières	133 430	7 746	27	-	(137)	-	160	141 225
Dettes de location	14 040	-	747	323	-	(630)	(3 417)	11 063
Total endettement financier	147 470	7 746	774	323	(137)	(630)	(3 257)	152 288

Les emprunts à taux variables ont tous été couverts par des swaps payeurs taux fixe. La couverture varie de 2/3 à la totalité du nominal de l'emprunt et de 2/3 à la totalité de leur durée.

La position nette de couverture de swap des emprunts se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	2024	2025
Emprunts et dettes financières	133 430	141 225
Swap de taux (position active)	(2 088)	(1 417)
Emprunts et dettes financières net de couvertures	131 342	139 808

3.12.2 — Ventilation des emprunts, dettes financières et dettes de location par échéance

(en milliers d'euros)	Total	À moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	141 225	45 116	88 267	7 842
Dettes de location	11 063	3 215	7 494	354
Total au 31 décembre 2025	152 288	48 331	95 761	8 196

3.12.3 — Covenants et dispositions particulières

Sur certains emprunts contractés, Interparfums s'est engagé à respecter un ratio de levier (endettement consolidé net/EBITDA consolidé). Ce ratio doit être inférieur à 2,50x et il ressort à -0,26 sur l'exercice 2025. Au 31 décembre 2025, l'encours des emprunts soumis à ce ratio s'élève à 78,5 millions d'euros.

Certains emprunts intègrent également une indexation marginale (*maximum +/- 10 points*) sur des critères, objectifs ou certifications RSE. Au 31 décembre 2025, l'encours des emprunts soumis à ce ratio s'élève à 78,5 millions d'euros.

3.13 — IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés représentés principalement par les différences temporaires entre comptabilité et fiscalité, les impôts différés sur les retraitements de consolidation et les impôts différés enregistrés sur la base des déficits reportables se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	2024	Variations par réserves	Variations par résultat	Variations de change	Reclassi-fication	2025
Impôts différés actif						
Marge interne sur stocks	10 305	-	(907)	(1 112)	-	8 286
Dettes de location – locations immobilières et voitures	3 157	136	(636)	(313)	148	2 492
Frais de publicité et promotion	1 828	-	(327)	(51)	-	1 450
Provision pour retours	1 541	-	224	(187)	-	1 578
Provision retraite	1 055	(60)	102	-	-	1 097
Participation	1 135	-	(9)	-	-	1 126
Autres	1 943	(411)	481	(138)	-	1 874
Total impôts différés actif avant dépréciation	20 964	(335)	(1 072)	(1 801)	148	17 903
Dépréciation des impôts différés actifs	-	-	-	-	-	-
Total impôts différés actifs nets	20 964	(335)	(1 072)	(1 801)	148	17 903
Impôts différés passif						
Frais acquisition	(2 481)	-	(972)	-	-	(3 453)
Droits d'utilisation – locations immobilières et voitures nettes	(2 997)	(378)	628	152	(148)	(2 743)
Instruments dérivés	-	-	(134)	-	-	(134)
Couvertures de change sur ventes futures	-	90	(105)	-	-	(15)
Autres	(1 029)	201	(140)	-	-	(968)
Total impôts différés passif	(6 507)	(87)	(723)	152	(148)	(7 313)
Total impôts différés nets	14 457	(422)	(1 795)	(1 649)	-	10 590

Au 31 décembre 2025, le Groupe a procédé à une revue de la recouvrabilité de ses impôts différés actifs, conformément à IAS 12. Compte tenu du caractère bénéficiaire de l'ensemble des sociétés du Groupe et des

résultats imposables attendus sur les prochains exercices, aucune réduction des impôts différés actifs n'a été constatée au titre de l'exercice 2025. Par ailleurs, le Groupe ne dispose pas de déficits fiscaux reportables à la clôture.

3.14 — DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES À MOINS D'UN AN

3.14.1 — Fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	2024	2025
Fournisseurs composants	33 279	29 452
Autres fournisseurs	71 970	67 104
Total	105 249	96 556

3.14.2 — Autres dettes

(en milliers d'euros)	2024	2025
Avoirs à établir	4 574	3 582
Dettes fiscales et sociales	23 805	22 233
Redevances à payer	17 978	17 579
Compte courant	1 354	1
Produits constatés d'avance	728	122
Instruments de couverture	2 016	-
Provisions pour retour	10 119	10 354
Autres dettes	1 737	1 858
Total	62 311	55 728

Conformément à la norme IFRS 15, il est précisé que les autres dettes incluent des passifs sur contrat pour des montants non significatifs qui représente 2,2% des autres dettes.

3.15 — INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers selon les catégories d'évaluation définies par la norme IFRS 9 se décomposent comme suit :

		2025			
<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Coût amorti
Actifs financiers non courants					
Immobilisations financières	3.4	2 830	1 624	-	1 206
Actifs financiers non courants	3.4	897	831	-	66
Actifs financiers courants					
Clients et comptes rattachés	3.7	168 507	-	-	168 507
Autres créances	3.8	16 430	-	-	16 430
Actifs financiers courants	3.9	3 285	3 235	-	50
Trésorerie et équivalent	3.9	201 210	-	-	201 210
Passifs financiers non courants					
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	3.12	96 109	-	(61)	96 170
Passifs financiers courants					
Fournisseurs et comptes rattachés	3.14	96 556	-	-	96 556
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	3.12	45 116	-	(76)	45 192
Autres dettes	3.14	55 728	-	-	55 728
		2024			
<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Coût amorti
Actifs financiers non courants					
Immobilisations financières	3.4	2 656	-	-	2 656
Actifs financiers non courants	3.4	2 654	2 088	-	566
Actifs financiers courants					
Clients et comptes rattachés	3.7	164 198	-	-	164 198
Autres créances	3.8	11 515	-	-	11 515
Actifs financiers courants	3.9	7 561	7 415	-	146
Trésorerie et équivalent	3.9	183 077	-	-	183 077
Passifs financiers non courants					
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	3.12	95 912	-	61	95 851
Passifs financiers courants					
Fournisseurs et comptes rattachés	3.14	105 249	-	-	105 249
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	3.12	37 518	-	134	37 384
Autres dettes	3.14	62 311	-	-	62 311

En application de la norme IFRS 13, la juste valeur des actifs et passifs financiers est de niveau 2 à l'exception de la juste valeur des actions cotées, présentées en « actifs financiers courants » et évaluée par résultat sur la base d'un prix coté sur un marché (niveau 1). La valeur comptable des éléments présentés ci-dessus constitue une approximation satisfaisante de leur juste valeur.

3.16 — GESTION DES RISQUES

Les principaux risques liés à l'activité et à la structure du Groupe portent sur l'exposition aux risques de taux ainsi qu'aux risques de change pour lesquels le Groupe utilise des instruments dérivés. Les autres risques auxquels le Groupe pourrait être exposé n'entraînent pas la détermination d'éléments chiffrés significatifs.

3.16.1 — Exposition aux risques de taux

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt est due principalement à son endettement. La politique menée par le Groupe a pour but de sécuriser les frais financiers par la mise en place de couvertures, sous forme de contrats d'échanges de taux d'intérêts par l'utilisation de swaps taux fixes. Le Groupe considère que ces opérations ne présentent pas de caractère spéculatif et sont nécessaires à la gestion efficace de son exposition au risque de taux d'intérêt.

3.16.2 — Exposition aux risques de liquidité

La position nette des actifs et passifs financiers par échéance se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	À moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs et Passifs financiers avant gestion				
Actifs financiers non courants	66	828	3	897
Actifs financiers courants	-	3 235	50	3 285
Trésorerie et équivalents	201 210	-	-	201 210
Total Actifs financiers	201 276	4 063	53	205 392
Total Passifs financiers				
Emprunts et dettes financières	(45 116)	(88 267)	(7 842)	(141 225)
Total Passifs financiers	(45 116)	(88 267)	(7 842)	(141 225)
Position nette avant gestion	156 160	(84 204)	(7 789)	64 167
Gestion des actifs et passifs (swap)	527	828	4	1 359
Position nette après gestion	156 687	(83 376)	(7 785)	65 526

3.16.3 — Exposition aux risques de change

Le Groupe réalise une part importante de son chiffre d'affaires en devises et supporte donc un risque de change lié à l'évolution du cours de ces devises, principalement sur le Dollar Américain (51,4% des ventes) et dans une moindre mesure sur la Livre Sterling (4,4% des ventes).

Seul Interparfums^{SA} a une exposition significative au risque de change dans la mesure où les autres filiales du Groupe opèrent dans leur devise locale.

Les positions nettes d'Interparfums^{SA} dans les principales devises étrangères sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	USD	GBP
Actifs	47 213	5 789
Passifs	(3 688)	(1 606)
Exposition nette avant couverture au cours de clôture	43 525	4 183
Positions nettes couvertes	(35 306)	-
Exposition nette après couvertures au 31/12/2025	8 219	4 183

Politique de risques de change

La politique de risque de change d'Interparfums^{SA} vise à couvrir les expositions budgétaires hautement probables, liées principalement aux flux monétaires résultant de l'activité réalisée en Dollar Américain, ainsi que les créances commerciales de l'exercice en Dollar Américain et en Livre Sterling.

Pour ce faire, Interparfums^{SA} utilise des contrats de ventes à terme, selon des procédures interdisant toute opération spéculative :

- toute opération de couverture de change est adossée, en montant et en maturité, à un sous-jacent économique identifié;
- toute exposition budgétaire identifiée.

Au 31 décembre 2025, Interparfums^{SA} a couvert 75 % de ses créances en Dollar Américain.

Sensibilité aux risques de change

Une variation de 10 % de la parité Dollar Américain et Livre Sterling contre Euro est un changement de variable de risque pertinent et raisonnablement possible dans une année. Une hausse instantanée des cours de change (Dollar Américain et Livre Sterling) de 10 % conduirait à constater une hausse maximale du chiffre d'affaires de 50 millions d'euros et une hausse du résultat opérationnel de 19 millions d'euros. Une baisse de 10 % de ces mêmes parités aurait un impact symétrique opposé.

3.16.4 — Exposition aux risques de contrepartie

Les instruments financiers et dépôts de trésorerie utilisés par le Groupe pour gérer ses risques de taux d'intérêts et de change sont contractés avec des contreparties de premier ordre disposant d'une notation de référence.

Le Groupe déploie un ensemble de procédures visant à limiter le risque de non-recouvrement de ses créances

clients. Il a souscrit une assurance auprès d'Allianz Trade sur une grande partie de ses créances clients sur tout le périmètre, filiales incluses. Des limites de crédit sont fixées client par client en fonction de leur santé financière et notation interne. Quant aux ventes réalisées avec la Russie et la Biélorussie, le Groupe respecte les restrictions imposées par l'Union européenne et par l'OFAC.

4 — NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 — RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR MARQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024	2025
Jimmy Choo	224 253	227 912
Coach	181 977	200 015
Montblanc	203 414	193 217
Lacoste	78 690	95 418
Rochas	41 902	41 008
Lanvin	45 451	40 978
Autres	104 806	100 835
Chiffre d'affaires	880 493	899 383

4.2 — COÛT DES VENTES

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024	2025
Achats de matières premières, marchandises et emballages net de variations de stock	(285 289)	(292 332)
PLV (Publicité sur le Lieu de Vente)	(4 571)	(2 416)
Salaires	(8 849)	(9 140)
Dotations et reprises amortissement/dépréciations	429	(9 287)
Autres charges liées au coût des ventes	(4 425)	(4 074)
Total coût des ventes	(302 706)	(317 250)

4.3 — CHARGES COMMERCIALES

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024	2025
Publicité	(187 245)	(191 861)
Redevances	(74 567)	(75 984)
Salaires	(43 611)	(43 639)
Service fees, sous-traitance et transport	(29 632)	(31 388)
Voyages, déplacements & réception	(9 211)	(7 864)
Dotations et reprises amortissement et provisions	(11 215)	(11 389)
Impôts et taxes	(3 693)	(4 006)
Autres charges liées à la fonction commerciale	(5 448)	(5 272)
Total charges commerciales	(364 621)	(371 402)

4.4 — CHARGES ADMINISTRATIVES

(en milliers d'euros)	2024	2025
Honoraires, achats et charges externes	(10 273)	(11 612)
Salaires	(14 808)	(14 711)
Dotations et reprises amortissement/dépréciations	(5 534)	(5 706)
Autres charges liées à la fonction administrative	(4 272)	(3 468)
Total charges administratives	(34 886)	(35 497)

4.5 — AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Au titre de l'exercice 2025, aucun autre produit ou charge d'exploitation n'a été comptabilisé dans les comptes consolidés.

Pour rappel, sur l'exercice 2024, les autres charges d'exploitation étaient relatives à la perte de valeur constatée sur la marque Rochas Mode. Les autres produits d'exploitation étaient relatifs à la reprise sur la provision retraite en 2024.

4.6 — RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2024	2025
Produits financiers	6 970	4 641
Intérêts et charges assimilées	(6 530)	(5 455)
Charges d'intérêts sur dettes de locations	(226)	(346)
Coût de l'endettement financier net	214	(1 160)
Pertes de change	(8 612)	(24 261)
Gains de change	9 186	20 400
Total résultat de change	574	(3 861)
Produit/(charge) financier sur swap de taux	(1 572)	(790)
(Dotations)/reprises provisions financières	(1 818)	(2 156)
Autres charges financières	(1 194)	(1 256)
Total résultat financier	(3 796)	(9 223)

L'augmentation du coût de l'endettement financier net est principalement due à la baisse de la rémunération sur les placements lié à la baisse des taux Euro sur la période.

Le résultat de change est principalement impacté par l'appréciation de l'Euro par rapport au Dollar Américain sur la période.

4.7 — IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

4.7.1 — Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	2024	2025
Impôt courant France	(38 485)	(32 817)
Impôt courant étranger	(8 324)	(5 204)
Total impôt courant	(46 809)	(38 021)
Impôts différés France	380	(1 477)
Impôts différés étranger	2 038	(318)
Total impôts différés	2 418	(1 795)
Total impôts sur les bénéfices	(44 391)	(39 816)

4.7.2 — Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

La différence entre le taux théorique d'impôt, soit 25,83 % au 31 décembre 2025, et le taux effectif, tel qu'il apparaît dans le compte de résultat, se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024	2025
Base d'imposition	174 253	166 011
<i>Taux légal d'imposition en France</i>	<i>25,83 %</i>	<i>25,83 %</i>
Produit/(Charges) d'impôt théorique	(45 010)	(42 881)
Incidences :		
— Effet des écarts de taux d'impôts	1 119	1 264
— Comptabilisation des produits d'impôts non activés antérieurement	358	
— Ajustements liés aux contrôles fiscaux (exercices antérieurs)	-	1 655
— Différences permanentes non déductibles	(858)	145
Charges d'impôt	(44 391)	(39 816)
Taux effectif d'impôt	25,48 %	23,98 %

Un contrôle fiscal portant sur les exercices 2022 et 2023 de la société Interparfums^{SA} a conduit à un redressement de 0,9 million d'euros, comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2025.

Par ailleurs, en 2025, la filiale américaine Interparfums Luxury Brands a enregistré un crédit d'impôt de 3,0 millions de Dollars, consécutif à l'aboutissement d'une procédure amiable relative à la double imposition liée au redressement fiscal d'Interparfums^{SA} sur les exercices 2020 et 2021.

4.8 — RÉSULTATS PAR ACTION

<i>(en milliers d'euros sauf nombre d'actions et résultats par action en euros)</i>	2024	2025
Résultat net consolidé	129 868	126 569
Nombre moyen d'actions	76 331 501	79 886 424
Résultat net par action⁽¹⁾	1,70	1,58
Effet dilutif sur options de souscription d'actions :		
Nombre d'actions complémentaires potentielles	98 095	25 085
Nombre moyen d'actions après effet des conversions potentielles	76 429 596	79 911 509
Résultat net par action dilué⁽¹⁾	1,70	1,58

(1) Retraité *pro rata temporis* des actions gratuites attribuées et augmentations de capital sur les exercices 2024 et 2025.

5 — INFORMATIONS SECTORIELLES

5.1 — LES MÉTIERS

La société est amenée à gérer distinctement deux activités : l'activité « Parfums » et l'activité « Mode » représentant l'activité générée par la partie mode de la marque Rochas.

Toutefois, l'activité « Mode » étant non significative (moins de 0,10 % du chiffre d'affaires du Groupe), les éléments du résultat ne sont pas distincts.

Les actifs d'exploitation sont principalement employés en France.

5.2 — LES SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Le chiffre d'affaires par secteur géographique se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024	2025
Amérique du Nord	332 177	347 096
Europe de l'Ouest	155 397	162 660
Asie	125 247	114 996
Europe de l'Est	76 056	79 079
Amérique du Sud	74 871	78 702
France	55 466	57 861
Moyen-Orient	55 226	52 211
Afrique	6 053	6 778
Chiffre d'affaires	880 493	899 383

Conformément à IFRS 8, le Groupe identifie les pays dont la contribution au chiffre d'affaires consolidé réalisé auprès de clients externes est significative. Au titre de l'exercice 2025, un seul pays dépasse le seuil de 10 % du chiffre d'affaires consolidé : les États-Unis, qui représentent 38,6 % du chiffre d'affaires total du Groupe. Aucun autre pays n'atteint individuellement ce seuil.

Conformément à IFRS 8, le Groupe a identifié un client représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé réalisé auprès de clients externes sur l'exercice 2025. Un client situé aux États-Unis a représenté 12,6 % du chiffre d'affaires total du Groupe. Aucun autre client n'atteint individuellement le seuil de 10 %.

6 — AUTRES INFORMATIONS

6.1 — ENGAGEMENTS HORS BILAN

La présentation des engagements hors bilan ci-dessous s'appuie sur la recommandation AMF n° 2010-14 du 6 Décembre 2010.

6.1.1 — Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles de la société

(en milliers d'euros)	Principales caractéristiques	2024	2025
Minima garantis sur redevances de marque	Minima contractuels de redevances dus quel que soit le chiffre d'affaires réalisé sur chacune des marques sur l'exercice	295 980	308 672
Minima garantis sur entrepôts de stockage et de logistique	Minima contractuels de rémunération des entrepôts, dues quel que soit le volume d'affaires réalisé sur l'exercice	22 602	22 687
Commandes fermes de composants	Stocks de composants à disposition des fournisseurs que la société s'est engagée à acheter au fur et à mesure des besoins de mise en production et dont la société n'est pas propriétaire	7 777	7 521
Promesse d'achat	Promesse d'achat pour des biens immobiliers	11 867	-
Engagement de souscription	Engagement de souscription auprès d'un fonds non utilisé à la clôture	1 400	996
Total des engagements donnés liés aux activités opérationnelles		339 626	339 876

Les minima garantis sur les redevances de marque sont estimés sur la base des ventes réalisées jusqu'au 31 décembre 2025 sans prendre en compte des projections sur les ventes futures.

6.1.2 — Engagements hors bilan donnés, liés aux activités d'investissement de la société

Au 31 décembre 2025 la société conserve un engagement de souscription auprès d'un fonds pour 996 milliers d'euros.

6.1.3 — Engagements donnés par échéance au 31 décembre 2025

(en milliers d'euros)	Total	À moins d'un an	1 à 5 ans	5 ans et plus
Minima garantis sur les redevances de marque	308 672	57 601	160 267	90 804
Minima garantis sur la gestion des entrepôts de stockage et de logistique	22 687	8 223	14 464	-
Commandes fermes de composants	7 521	7 521	-	-
Promesses d'achats	-	-	-	-
Engagement de souscription	996	996	-	-
Total des engagements donnés	339 876	74 341	174 731	90 804
Total des engagements reçus	-	-	-	-

6.2 — ACCORDS DE LICENCE

	Contrat	Date de début de concession	Durée	Date de fin
Van Cleef & Arpels	Origine	Janvier 2007	12 ans	-
	Renouvellement	Janvier 2019	6 ans	-
	Renouvellement	Janvier 2025	9 ans	Décembre 2033
Jimmy Choo	Origine	Janvier 2010	12 ans	-
	Renouvellement	Janvier 2018	14 ans	Décembre 2031
Montblanc	Origine	Juillet 2010	10 ans et 6 mois	-
	Renouvellement	Janvier 2016	10 ans	-
	Renouvellement	Janvier 2026	5 ans	Décembre 2030
Boucheron	Origine	Janvier 2011	15 ans	
	Prolongation	Janvier 2026	2 ans	Décembre 2027
Karl Lagerfeld	Origine	Novembre 2012	20 ans	Octobre 2032
Coach	Origine	Juin 2016	10 ans	-
	Renouvellement	Juin 2026	5 ans	Juin 2031
Kate Spade	Origine	Janvier 2020	10 ans et 6 mois	Juin 2030
Moncler	Origine	Janvier 2021	6 ans	Décembre 2026
Lacoste	Origine	Janvier 2024	15 ans	Décembre 2038
Longchamp	Origine	Janvier 2027	10 ans	Décembre 2036

6.3 — MARQUES EN PROPRE

Lanvin

Fin juillet 2007, la société Interparfums^{SA} a acquis la propriété des marques Lanvin pour les produits de parfums et de maquillages auprès de la société Jeanne Lanvin.

Les sociétés Interparfums et Lanvin ont conclu un accord d'assistance technique et créative pour le développement de nouveaux parfums, effectif jusqu'au 30 juin 2019 et fonction des niveaux de vente. La société Lanvin bénéficiait d'une option de rachat des marques, exerçable au 1^{er} juillet 2025. En septembre 2021, un accord a été signé, reportant cette option de rachat au 1^{er} juillet 2027.

Rochas

Fin mai 2015, Interparfums^{SA} a procédé à l'acquisition de la marque Rochas (parfums et mode).

Cette transaction a porté sur la totalité des noms et enregistrements de marques Rochas (*Femme, Madame, Eau de Rochas...*), principalement dans les classes 3 (parfums) et 25 (mode).

Off-White™

Début décembre 2024, Interparfums^{SA} a procédé à l'acquisition de la marque Off-White pour les produits de parfums.

Cette transaction a porté sur la totalité des noms et enregistrements de marques de Off-White en classe 3 (parfums).

Cette marque fait l'objet d'un contrat de licence et de distribution avec une société non liée au Groupe Interparfums. Cette licence a pris fin en décembre 2025.

Annick Goutal

Mi-mars 2025, Interparfums^{SA} a réalisé l'acquisition de la marque Annick Goutal pour les produits en classe 3 (parfums). La société développera la marque à partir de 2026.

Cette marque fait l'objet d'un contrat de licence et de distribution jusqu'en mars 2026 avec une société non liée au groupe Interparfums.

6.4 — DONNÉES SOCIALES

6.4.1 — Effectifs par département

Présents au	31/12/2024	31/12/2025
Direction Générale	4	4
Production & Opérations	64	69
Marketing	83	93
Export	94	101
Distribution France	38	40
Finances & Juridique	65	68
Rochas mode	5	0
Solférino Paris	n.a.	3
Total	353	378

6.4.2 — Effectifs zone géographique

Présents au	31/12/2024	31/12/2025
France	247	262
Amérique du Nord	82	82
Asie	24	34
Total	353	378

6.4.3 — Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2024	2025
Salaires	43 071	41 485
Charges sociales	17 638	18 845
Participation	5 529	5 684
Attributions gratuites d'actions de performance	1 239	664
Total charges de personnel	67 477	66 678

Par ailleurs, pour l'année 2025, un montant de 1 015 milliers d'euros a été versé par le Groupe au titre de la retraite complémentaire par capitalisation des cadres.

6.5 — INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune convention nouvelle entre la société mère et ses filiales d'un montant significatif et à des conditions qui n'auraient pas été des conditions normales de marché.

6.6 — COMITÉ EXÉCUTIF

Les membres du comité exécutif ont des responsabilités en termes de stratégie, Direction et contrôle. Ils sont titulaires d'un contrat de travail et perçoivent à ce titre une rémunération se décomposant comme suit :

(en milliers d'euros)	2024	2025
Salaires et charges sociales	10 961 ⁽¹⁾	9 861
Coût des paiements en actions	507	152

(1) Incluant le paiement d'une indemnité forfaitaire de conciliation.

La rémunération totale brute versée aux trois mandataires sociaux en 2024 et aux deux mandataires sociaux en 2025 se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	2024	2025
Salaires bruts	2 252	1 908
Avantages en nature	22	6
Cotisation retraite complémentaire	49	35
Total	2 323	1 949

M. Philippe Benacin, co-fondateur de la société Interparfums^{SA} est également actionnaire de la société mère Interparfums Inc.

6.7 — CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration ont des responsabilités en termes de stratégie, conseil, croissance externe et contrôle. Seuls les administrateurs externes perçoivent une rémunération se décomposant comme suit :

(en milliers d'euros)	2024	2025
Rémunération des administrateurs perçue ⁽¹⁾	201	245

(1) Calculée en fonction de la présence effective à chacun des Conseils d'administration.

6.7.1 — Relations avec la société mère

Les comptes de la société Interparfums^{SA} et de ses filiales sont consolidés par intégration globale dans les comptes de la société Interparfums Inc. - 551 Fifth Avenue – New York NY 10176, États-Unis.

6.8 — HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires de commissariat aux comptes porté au compte de résultat relatif au contrôle légal des comptes se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	FORVIS MAZARS		SFECO & FIDUCIA AUDIT		GRANT THORNTON			
	2024	%	2025	%	2024	%	2025	%
Commissariat, certification des comptes et examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	394	56%	312	50%	144	100%	292	98%
Filiales intégrées globalement	303	43%	305	49%	-	-%	-	-%
Services autres que la certification des comptes								
Émetteur	8	1%	4	1%	-	-%	6	2%
Filiales intégrées globalement	-	-%	-	-%	-	-%	-	-%
Total	705	100%	621	100%	144	100%	297	100%

Les Services Autres que la Certification des Comptes (SACC) sont relatifs à des attestations, établies à la demande de la société, sur les covenants pour les banques et le chiffre d'affaires pour nos concédants ou nos fournisseurs.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces missions ont été approuvées par le Comité d'audit.

6.9 — ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 2 février 2026, les sociétés Boucheron et Interparfums^{SA} ont convenu d'étendre leur partenariat sur les principales lignes existantes jusqu'au 31 décembre 2027.

INTERP ARFUMS

ANNICK GOUTAL
BOUCHERON
COACH
JIMMY CHOO
KARL LAGERFELD
KATE SPADE
LACOSTE
LANVIN
LONGCHAMP
MONCLER
MONTBLANC
OFF-WHITE
ROCHAS
SOLFERINO
VAN CLEEF & ARPELS